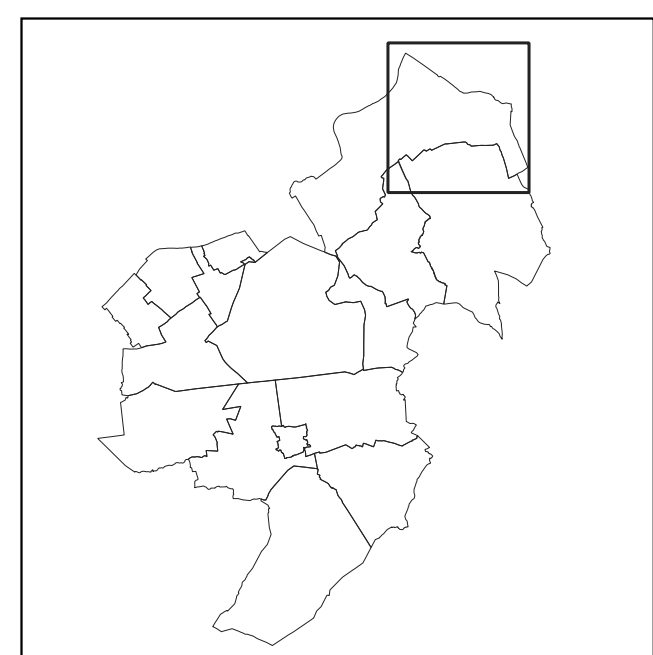




Saint-Laurent-Nouan
Territoire communal - Partie Est
Règlement graphique

4.3
SLN2



Intention des procédures impactant le règlement graphique:
- Extension approuvée le 2 mars 2025
- Mise en compatibilité n°1 approuvée le 19 décembre 2022
- Révision allégée n°1 approuvée le 1 août 2024

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Grand Chambord en date du 2 février 2025 approuvant la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le Président,
Gilles CLEMENT



1bis, rue Nicéphore Niepce
45700 VILLEMANDIEUR
Tel : 02.38.89.87.79
Mail : urbanisme@ter-am.fr



22, Avenue de la Sablière
41250 BRACIEUX
Tel : 02.54.46.53.80
Mail : contact@grandchambord.fr

Echelle : 1/10000

0 100 200 m

Source :
DGI - Cadastre
Droits réservés - 2025

- Délimitation de zone**
- Up - Zone urbaine patrimoniale
 - Ub - Zone urbaine périphérique des coeurs de ville des pôles relais
 - Uc - Zones périphériques des bourgs et des villages, et hameaux
 - Uet - Secteur touristique à Bracieux
 - Ue - Zone urbaine recevant principalement des constructions à vocation économique
 - Uea - Secteur d'activités artisanales et agricoles
 - Uec - Secteur d'activités mixtes avec commerces
 - Up - Zone urbaine paysagère
 - AU - Zone de développement urbain
 - AUe - Zone de développement urbain destinée principalement aux constructions à vocation économique
 - AUea - Secteur d'urbanisation future artisanale et agricole
 - AUec - Secteur d'urbanisation future artisanale et commerciale
 - AUMs - Zone d'urbanisation future d'équipement médico-social
 - AU - Zone d'aménagement à vocation touristique
 - AUgh - Secteur d'urbanisation future à vocation résidentielle en lien avec les complexes touristiques et golffiques
 - AUgt - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique en lien avec les golfs
 - A - Zone à vocation agricole
 - Ap - Secteur agricole paysager
 - N - Zone naturelle
 - Nc - Secteur de château
 - Nch - Secteur du domaine national de Chambord
 - Nch1 - Sous-secteur du projet du Domaine des Hayes - Château et dépendance
 - Nch2 - Sous-secteur du projet du Domaine des Hayes - Secteur dit "des Bordes"
 - Nj - Secteur de jardin
 - Nl - Secteur naturel de loisirs
- Qualité architecturale, urbaine et paysagère**
- Élément de patrimoine bâti à protéger (L. 151-19 du Code de l'Urbanisme)
 - ▭ Espace boisé classé (L. 113-2, L. 421-4 du Code de l'Urbanisme)
 - ▭ Trame jardin (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - ▭ Zone agricole protégée (L. 112-2 du Code Rural)
 - ▭ Secteur d'aléa inondation
- Mixité fonctionnelle**
- Commerce à protéger (L. 151-16 du Code de l'Urbanisme)
 - ▭ Bâtiment susceptible de changer de destination (L. 151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
 - ▭ Emplacement réservé (L. 151-41 du Code de l'Urbanisme)
 - ▭ Orientation d'Aménagement et de Programmation (L. 151-6 / L. 151-7 du Code de l'Urbanisme)
 - ▭ Rayon de 2 km de maîtrise de l'urbanisation autour du centre nucléaire de production d'électricité
 - ▭ Périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)
 - ▭ Secteur d'aléa inondation
- Éléments cadastraux**
- ▭ Surface bâtie
 - ▭ Limite parcellaire
 - ▭ Emprise de cimetière
 - ▭ Surface en eau
 - ++ Limite Communale

